

Syndicat Mixte de Gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°03/23

Objet de la délibération : Affectation des résultats budgétaires 2022 au BP 2023

L'an deux mille vingt-trois
et le dix février
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Catherine BALGUEURIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Daniel HIGLI, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT.

➤ Suppléants à voix délibérative présents en même temps que leurs titulaires :
(voix non comptabilisées)

Madame Jacqueline HERVY-BALAND, Madame Aline CIANFARANI, M. Didier TRONC

➤ Procuration :

de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Monsieur Olivier MICHEL
de Monsieur André MANELLI à Madame Anne-Claire ORIOL
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Monsieur Philippe POMAR à Monsieur Philippe TROUSSIER

➤ Membres à voix consultative :

*Jean Louis PLAZY
Noel ROUQUET*

Membres à voix délibérative en exercice : 31
 Membres à voix délibérative présents : 19
 Membres à voix délibératives présents exprimés : 16
 Procurations : 4
 Membres à voix délibérative (présents exprimés +procurations) : 20

Secrétaire de séance : Michel PERONNET

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M57,

Monsieur le Trésorier Principal a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022 au Syndicat Mixte.

Ce compte de gestion reflète la situation du Compte Administratif 2022.

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice précédent à l'exercice suivant.

Le résultat de la section d'investissement du budget constaté à la clôture de l'exercice 2022 se solde par un excédent de **32 402.94 €**.

Par ailleurs, l'excédent de la section de fonctionnement du budget 2022 est de **522 504.98 €**.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

AFFECTE comme suit au budget 2023, les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2022 :

| Affectation des résultats 2022 au BP 2023 | |
|--|---------------------|
| Section de fonctionnement : <i>Recettes Compte 002 « Excédent de fonctionnement 2022 »</i> | 522 504.98 € |
| Section d'investissement : <i>Recettes : Compte 001 « excédent d'investissement 2022 »</i> | 32 402.94 € |
| <i>Recettes : Reste à réaliser 2022 :</i> <i>13 - Subventions d'Investissement (Région)</i> | 2 000.00 € |



AINSI fait et délibéré à Grans, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.